SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

CONSEIL MUNICIPAL du 07 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre individuelle s'est réuni, salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LEROY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Dominique LEROY, Alexandra VANBESIEN, Catherine LEBON, Damien RIPAUD, Gaston TOUSSAINT, Emmanuel LANGLOIS, Christian HEUTTE, Jean-Noël DUHAMEL, Eric DUBOSC, Natacha OZANNE, Isabelle FONTAINE

Absents excusés: Elian REBOURG, Franck GAUTIER, Sarah DUCHEMIN

Secrétaire de séance : Alexandra VANBESIEN



N° des délibérations	Intitulé des délibérations	Décision du Conseil Municipal
2023-20	Emprunt : Travaux de l'école- Aménagement d'une salle de motricité et d'un préau	Adoptée à l'unanimité
2023-21	Participation financière à la « classe passeport découverte » à GOUVILLE-SUR-MER (Manche)	Adoptée à l'unanimité
2023-22	Elargissement des délégations consenties par le Conseil Municipal à M. Le Maire - Actions en Justice	Adoptée à l'unanimité
2023-23	Litige Commune/VALLET	Adoptée à l'unanimité
2023-24	Réalisation d'une étude de faisabilité relative à un projet d'installation d'une chaufferie bois.	Adoptée à l'unanimité
2023-25	ORANGE: Redevance d'occupation du domaine public 2023	Adoptée à l'unanimité
2023-26B	Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 juin 2023 présentant un bilan de la compétence scolaire exercée en l'école communale de Condé-Sur-Risle « la Petite Condéenne »	Adoptée à l'unanimité



<u>Délibération n°2023-20</u> : <u>Emprunt : Travaux de l'école- Aménagement d'une salle de motricité et d'un préau</u>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M Maire et après avoir délibéré :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide, et ce jusqu'au qu'au terme du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

12- Actions en justice :

- Représenter la commune dans les actions intentées contre elle ou intenter au nom de la commune les actions en justice, devant les tribunaux administratifs;
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Signer tout document se rapportant à ces litiges.

Délibération n°2023-23 : : Litige Commune/VALLET

Dans le cadre du litige opposant la Commune à Mme Yannick VALLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

 Décide de confier à Maître Olivier COTÉ, avocat associé de la SELARL COTÉ-JOUBERT-PRADO, 5 rue des Temps Modernes 27500 PONT-AUDEMER la défense des intérêts de la commune dans ce dossier.

<u>Délibération n°2023-24</u> : <u>Réalisation d'une étude de faisabilité relative à un projet d'installation d'une chaufferie bois.</u>

Exposé des motifs :

En 2015, a été publiée la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui encourage le développement de projets visant à augmenter la part des énergies renouvelables en France, dans le prolongement des directives européennes de 2009.

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments : l'école et la mairie proches les uns des autres et dotés d'une ou plusieurs installations de chauffage fonctionnant au fioul, qu'il pourrait être éventuellement pertinent pour des raisons économiques et énergétiques de remplacer par un autre mode de chauffage tel que le boisénergie.

De son côté, le SIEGE, depuis la mise en place de sa Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) en décembre 2015, est compétent pour assister les collectivités dans leurs projets de production d'énergies renouvelables et leur propose notamment un programme expérimental d'accompagnement technique et financier en matière de chaufferies bois énergie dédiées ou alimentant un réseau technique (c'est-à-dire sans vente de chaleur) en phases études puis conception/réalisation.

Ainsi, en phase études, le SIEGE, accompagné de bureaux d'études spécialisés, propose de financer en totalité et réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les études de faisabilité préalables nécessaires à la mise en place d'un éventuel projet bois-énergie.

Ensuite, en phase conception/réalisation, le SIEGE sous réserve :

- d'un résultat favorable de l'étude de faisabilité ;
- d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la collectivité volontaire vers le SIEGE ;

est en capacité de réaliser pour le compte de la collectivité les études détaillées/d'exécution et les opérations de génie civil, fourniture et pose des ouvrages.

En termes de financement, la délégation de maîtrise d'ouvrage emporte pour le SIEGE :

- la recherche de financements externes : Région et ADEME ;
- un financement résiduel de la collectivité d'environ 20% ;

Considérant la nécessité d'approuver le rapport 2023 de la CLECT (bilan des coûts de la compétence scolaires 2022),

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver le rapport de la CLECT du 15 juin 2023 joint en annexe ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

> Approuve le rapport de la CLECT en date du 15 juin 2023

Projet Panneaux Photovoltaïques : Toiture de la Salle des fêtes

L'étude a été réalisée, elle doit être vérifiée par les services du SIEGE avant une présentation en mairie courant septembre. Cependant le SIEGE ne peut pas accompagner financièrement la collectivité pour un projet en autoconsommation individuelle pour l'instant, en effet, leurs services sont en cours de définition du modèle juridique. Pour le moment seule l'étude de faisabilité est gratuite et permet malgré tout à la commune de la guider dans la décision de réaliser un tel projet.

Services techniques : Achat d'un quad/remorque et tonne à eau

Lors de la séance du 1er juin dernier, le Conseil municipal avait validé la proposition de M. LEROY pour l'achat d'un nouveau véhicule et d'une remorque avec une enveloppe déterminée à hauteur de 10 000€.

M. LEROY informe les membres présents de l'acquisition du nouveau matériel en septembre à savoir un véhicule de type Quad pour 8 600€ ainsi qu'une remorque (tonne à eau incluse) pour un montant de 650€.

............

Divers:

Repas des Anciens : Le repas des anciens est programmé le Dimanche 24 Mars 2024

.............

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Dominique LEROY.

Alexandra VANBESIEN

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355